

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0064553.2026.002			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MADAME ARMELLE MICHON Adresse Sources de Mirmande LA COLLINE 26270 Mirmande Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 30 juin 2026 17:24:16 +02 (CET) Nom et signature BUREAU ALPES CONTROLES Lieu Annecy (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 30/06/2026 au 30/06/2027		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Répertoire des produits		
Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
Autres fruits à pépins (Verger diversifié : abricotiers, acacia, amelanchier, cassis, cerisiers, chevreuille, chevreuille arbustif (arbre de mai), cognassiers, figuiers, framboisiers, frene, groseilles, kiwis, laurier, néfliers, nectarine, noisetiers, noyers, oliviers, pechers, plaqueminières, poiriers, pommiers, pruniers, raisins de table, ragouminier, tilleul, Tilleul, murier)		Biologique
Zone de cueillette de plantes à parfum aromatiques et médicinales sauvages (Genévrier, cornouiller)		Biologique
Autres fruits à noyau (Amandier, néflier, grenadier, vigne)		Biologique
Figues		Biologique
Autres baies (hors cassis et myrtilles) (Caseille)		Biologique
Maraichage diversifié plein champ		Biologique
Maraichage diversifié sous abris (dont gingembre)		Biologique
Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Fleurs : mauve, sureau, tanaïs. Plantes : basilic sacré, chiendent, coriandre, frene, genévrier, laurier, mélisse, menthe, ortie, olivier, prele, plantain, sauge, tanaïs, verveine.)		Biologique
Prairie permanente		Biologique
Mélanges fourragers		Biologique
Prairie temporaire (trèfle, dactyle)		Biologique
Sorgho		Biologique
Confitures : Abricots, abricot romarin, abricot lavande, cerise, cerise lavande, cerise griotte, coing poire, figue, figue au basilic-citron, figue à la verveine citronnelle, fraises, mandarine, mure, mirabelle, oranges confites au vin, poire rhubarbe, pêche, pêche romarin, prune, prune raisin figue, prune à la verveine, prune anisée, prune sureau, prune figues, prune mirabelle, tomates vertes, pêche blanche/jaune, pêche sanguine, pêche de vigne, tomates vertes, caseille		Biologique
Confiture d'orange et mandarine		Biologique
Gélees : coing, cornouille, groseille, groseille à maquereau, nêfle, pomme, cassis		Biologique
Pâte de coing, coing/cerise et coing/abricot		Biologique
Fruits nature : abricot, cerise, pêche, pomme, poire, quetsches, mandarine, figue raisin, ajout rhubarbe, kaki, raisin fruit au naturel		Biologique
Bonbon rhub'acid		Biologique
Coulis de tomates		Biologique
Confits d'oignons, ail confit, sauce aigre douce à la cerise, chutney figues, chutney prunes, chutney cerises, Sauce Salsa aux tomates		Biologique
Sauce tomate au piment		Biologique
Cornichons		Biologique
Tomat'o Ketchup		Biologique
Vinaigres aromatisés : cerise, cerise sauge, cornouille, sureau, romarin- fenouil, framboise, cassis, vinaigre d'Athènes (menthe+ calament), vinaigre d'Hercule (ortie), vinaigre Zen (mélisse), vinaigre aux noix		Biologique
Petill'o sureau, petill'o menthe		Biologique

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit		Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Plantes seches :		Biologique
	Acacia,		
	Basilic sacré,		
	Bourrache,		
	Chevrefeuille arbustif,		
	Chiendent,		
	Cornouiller,		
	Cornouiller,		
Coriandre,			
Epazote,			
Frene,			
Genevrier,			
Genievre,			
Laurier,			
Lavande,			
Mauve,			
Melisse,			
Menthe,			
Mure,			
Origan,			
Ortie,			
Papalo,			
Prêle,			
Romarin,			
Sage,			
Sauge,			
Sureau, soucis calendula			
Tanaïs,			
Tilleul,			
Verveine			
Melange bouquet garni et grillades		Biologique	
Feves		Biologique	
Mais a pop corn		Biologique	
II.2 Quantité de produits			
II.3 Informations sur les terres			
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5		
Préparation	Fabrication de confitures Process conforme au mode de production biologique	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
Nom de l'organisme d'accréditation		COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation		https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	
II.9 Autres informations			